



Procès-verbal n°16

Séance extraordinaire du jeudi 11 mai 2023 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023
3. Nomination d'un·e membre à la commission réglementaire en remplacement de Vincent Mendy (Les Vert·e·s), démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 580'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 72'000 francs pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain de football principal
6. Motion de l'ELT « Stop au PFAS qui polluent nos sols, notre eau et mettent en danger notre santé : pour l'interdiction des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire de la commune »
7. Interpellations et questions
8. Lettres et pétitions
9. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
10. Communications du
 - a) Conseil communal
 - b) bureau du Conseil général
11. Divers

La présidente Teresa Remexido (Les Vert-e-s) : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal ainsi qu'à tous les membres du Conseil général. Il me semble qu'il n'y a pas de représentants de la presse.

Je remercie Monsieur Nicolas Wäfler qui remplace Monsieur Pascal Perret pour que notre bureau soit au complet. Je demande à Monsieur Pierre André Rubeli de procéder à l'appel. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pierre André Rubeli (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 39 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Jeanmaire-dit-Quartier Benjamin (suppléant Les Vert-e-s) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 24. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) | 25. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 26. Lovis Leonore (suppléante Les Vert-e-s) |
| 6. Butin Tammy (PLRT) | 27. Luthi Michel (ELT) |
| 7. Calame Monique (ELT) | 28. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 29. Maurissen Alain (PVL) |
| 9. Caron Simone (PSLT) | 30. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert-e-s) |
| 10. Carvalho Alvaro (Les Vert-e-s) | 31. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 11. Chassot Nadia (PLRT) | 32. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 12. Clottu Edouard (Les Vert-e-s) | 33. Remexido Teresa (Les Vert-e-s) |
| 13. Degiorgi Edith (ELT) | 34. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 14. Fridez Alain (PLRT) | 35. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 15. Gehrig François (suppléant PVL) | 36. Smith Ted (PLRT) |
| 16. Glardon Philippe (PSLT) | 37. Storrer Vincent (Les Vert-e-s) |
| 17. Gonçalves Jorge (PLRT) | 38. Vaucher Pascal (ELT) |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 39. Wäfler Nicolas (suppléant PLRT) |
| 19. Gremaud Gérard (PSLT) | |
| 20. Hug Stéphane (PLRT) | |
| 21. Imer Ling (PLRT) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 1. Binggeli Maurice (PSLT) | 4. Perret Pascal (PLRT) |
| 2. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 5. Mendy Vincent (Les Vert-e-s) |
| 3. Gomes Bruno (PVL) | 6. Pinsard François (Les Vert-e-s) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 20.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert-e-s), vice-présidente
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), membre

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous prie d'excuser la présence de Martin Eugster qui est absent pour des raisons personnelles. Merci. »

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un-e membre de la commission réglementaire en remplacement de Vincent Mendy (Les Vert-e-s), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Vincent Storrer** (Les Vert-e-s)

– Applaudissements –

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 580'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez pu le lire dans le rapport qui vous est soumis ce soir, tout au long du processus d'analyse des potentielles variantes pour la réfection du môle de La Ramée, une attention toute particulière a été portée au respect du site, à la sensibilité environnementale que celui-ci mérite et finalement aux remarques émises lors des précédentes séances de Conseil général où des projets de réfection avaient été présentés à votre Autorité.

Ainsi, la variante de réalisation qui a été choisie s'est imposée comme étant celle permettant au mieux de concilier la protection environnementale du site, mais aussi de préserver ce petit port de plaisance et son môle bucolique qui est finalement bien plus qu'un petit port, mais aussi un lieu de baignade et de rencontre très prisé de notre population.

Les différentes remarques techniques portant notamment sur la manière d'attacher les bateaux à l'avant ou la résistance du ponton lors de hautes eaux ont bien été notées et seront bien évidemment relayées au bureau d'ingénieur qui sera mandaté pour finaliser le projet.

Comme cela est indiqué dans le rapport, le bois qui sera utilisé pour le projet proviendra de nos forêts et des contacts ont d'ores et déjà été établis pour enrichir le projet d'expérience de spécialistes de réalisation en bois.

La Ramée est belle, inspirante, et elle n'en sera que plus rayonnante lorsque que les échelles, par ailleurs beaux exemples de l'inventivité humaine, auront été remplacées par ce ponton en bois de nos forêts. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 25 avril votre commission financière s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le crédit d'engagement de 580'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée.

Tout d'abord la qualité du rapport présenté a été saluée par l'ensemble des commissaires. La qualité et la concision du document, les différentes variantes étudiées, les tableaux comparatifs, les évaluations pondérées ont permis à la commission de statuer en bonne connaissance de cause.

Sur le plan financier, la commission est d'avis que la charge induite est supportable. Cette charge supplémentaire ne fera que réduire les versements au fonds des ports car les charges des ports resteront de toute façon inférieures aux revenus générés par les taxes payées par les locataires.

Le prélèvement de 50% des investissements au fonds des ports est conforme au règlement que le Conseil général vient d'adopter à cet effet lors de sa séance du 23 février 2023.

Sur le plan technique, certains membres de la commission auraient préféré la solution du ponton flottant car plus confortable pour les utilisateurs et sécurisant l'amarrage des bateaux en cas de fluctuation importante du niveau du lac. Un membre de la commission a même préféré ce ponton flottant car préservant mieux l'investissement sur la durée, ce qui peut être un argument recevable.

Avec une abstention, c'est à l'unanimité des votes exprimés que votre commission financière recommande au Conseil général d'accepter ce crédit d'engagement. Merci pour votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 27 avril 2023 votre commission sports et loisirs s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le crédit d'engagement de 580'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée.

La commission a reconnu d'emblée la qualité du document qui traduit avec exactitude et précision la teneur des discussions qui ont eu lieu à plusieurs reprises au sein de votre commission sur ce sujet et entérine le choix final des commissaires.

Nous retiendrons de ces itérations entre les membres de la commission et le Conseil communal, par l'intermédiaire de la conseillère communale en charge du dossier, que nos propositions et suggestions ont toujours retenu une grande attention et ont été prises en compte pour être finalement proposées à votre assemblée, ceci dans un climat de travail particulièrement agréable.

La solution du ponton flottant a été évaluée comme plus pratique pour les locataires du port et financièrement et écologiquement acceptable. Elle a cependant été rejetée car la commission estime que les chances de voir passer cette solution auprès de votre Autorité est relativement faible vu l'accueil qui lui a été réservé lors des précédentes tentatives.

Ceci bien que l'adoption par votre Autorité du nouveau règlement des ports corrige nombre de griefs qui ont été reprochés aux rapports précédents, à savoir :

- la limitation des largeurs des places à 2m50 et non à 2m70 et 3m05 comme initialement proposé, ce qui réduit la taille des bateaux et leur impact car moins habitables
- l'abandon progressif des motorisations thermiques polluantes, ce qui de facto éloigne la crainte manifestée de motorisations surpuissantes dans le port de La Ramée

L'impact esthétique des grands poteaux nécessaires pour cette solution nous a semblé rédhibitoire et nous avons préféré une solution plus élégante et plus simple de mise en œuvre, un ponton fixe désolidarisé du môle qui en préserve l'esthétique et l'intégrité.

Ces horribles échelles vétustes, instables, mal fixées, mal entretenues et même dangereuses pour certaines d'entre-elles seront enfin démontées.

Le môle restauré restera libre d'accès pour les promeneurs et baigneurs.

Vu le faible trafic lié à l'utilisation des bateaux, un ponton fixe de largeur faible courant sur toute la longueur du port sera amplement suffisant. Les poteaux en bois à l'arrière limiteront physiquement la largeur des bateaux et faciliteront l'entrée dans la place. L'amarrage s'en trouvera facilité et les coulisses prévues sur les poteaux permettront de compenser les variations normales du niveau du lac.

Petit inconvénient, lors de marnages de grandes amplitudes l'accès aux bateaux peut être moins pratique et éventuellement se faire les pieds dans l'eau. Cet inconvénient a été jugé acceptable au vu des avantages de cette solution.

Enfin, nous tenons à rappeler que l'amarrage correct des bateaux est de la responsabilité des locataires, un port n'est pas un parking où l'on laisse son véhicule sans attention. Chaque propriétaire doit surveiller son amarrage et tenir compte des conditions météorologiques et des variations extrêmes du niveau du lac, et, agir en conséquence.

C'est avec enthousiasme et à l'unanimité que votre commission recommande au Conseil général d'accepter ce crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission de l'environnement et du développement durable.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission environnement et développement durable a examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 580'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée lors de sa séance du lundi 24 avril 2023.

Étant donné la complexité et la sensibilité du projet comme du lieu, vos commissaires saluent la qualité du rapport en lui-même, et surtout de la solution retenue, et remercient vivement le Conseil communal pour ce travail.

Vos commissaires s'accordent sur le fait que la solution retenue - la fameuse variante 9 donc, soit un ponton fixe sur pieux en métal avec revêtement bois et poteaux à l'arrière - concilie au mieux les contraintes techniques avec les aspects environnementaux et la nécessaire sécurisation des installations. L'utilisation de pieux d'amarrage semble notamment le plus pratique pour manœuvrer les bateaux sans déranger la faune et la flore, et évite le remplacement des corps-morts par des plongeurs. Vos commissaires apprécient également l'utilisation de bois local pour la fabrication desdits pieux. À ce sujet, notons par ailleurs que ce projet est même en avance de phase par rapport à l'application du plan climat, et bénéficiera de 10% de subvention ainsi que du support technique de l'association Lignum-Neuchâtel.

En conclusion, vos commissaires ont préavisé favorablement cet objet à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission des infrastructures.

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour la qualité de son travail et de la présentation du rapport.

La présentation a soulevé quelques questionnements pour lesquels nous avons eu des réponses très satisfaisantes.

Le choix de la variante n'a pas amené de débat au sein de la commission.

Nous nous réjouissons de voir ce projet émotionnel prendre forme, basé sur les remarques des anciens projets et des contraintes environnementales et en ne dénaturant pas ce petit coin de paradis.

La commission soutient cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres. Je vous remercie. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Alvaro Carvalho (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe s'est réuni jeudi dernier pour prendre position concernant le point 4 de l'ordre du jour concernant le rapport du Conseil communal appui d'une demande de crédit d'engagement au Conseil général pour l'assainissement du port de La Ramée.

Nous avons constaté qu'un grand effort a été fait par le Conseil communal pour expliquer les différentes étapes de la réalisation de ce projet face à la difficulté de cette tâche suite à des reports consécutifs ces dernières années.

Nous saluons donc le courage du Conseil communal pour s'y atteler et pour nous fournir un descriptif illustré de qualité sur l'historique et les différentes étapes de réflexion.

Nous approuvons le choix de cette neuvième version par l'attention portée au respect de l'environnement dans l'utilisation d'un maximum de matériaux naturels comme le bois de nos forêts de préférence ou plus durables, en métal.

Nous nous réjouissons par ailleurs qu'il n'y aura pas de pollution lumineuse par la pose d'un phare.

Bien sûr, certains d'entre nous auraient préféré que ce port soit rendu à la nature qui aurait fait le travail bien mieux que nous.

Nous sommes pourtant conscients que la population ne voudra jamais abandonner cet ancien port historique qui est une beauté et une fierté pour beaucoup d'entre nous.

Nous avons donc décidé de voter favorablement ce point du Conseil général. Je vous remercie de votre attention. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le port de La Ramée le retour... pour la troisième fois devant le Conseil général après deux échecs ! Quelle formule retenir : « jamais deux sans trois ? » « deux c'est assez, trois c'est trop ? » Et bien pour le groupe libéral-radical, notre position est claire : ce sera « la troisième est la bonne ! »

La Ramée, cet écrin de nature préservé au sein de notre commune, ce joyau de la couronne – Charles III viendra-t-il s'y baigner ? -, cet endroit qui pourrait être l'ultime rêverie de Jean-Jacques Rousseau, méritait, à travers l'assainissement de son port, un traitement à la hauteur de sa beauté.

Le Conseil communal nous propose la bonne formule et nous le remercions et le félicitons chaleureusement. Il n'a pas seulement écouté, il a également entendu et même lu nos précédentes prises de position sur ce dossier. Les procès-verbaux de notre noble assemblée sont donc plus qu'utiles, ça rassurera Madame Blunier si elle en doutait.

Le groupe PLR souhaite également féliciter Madame Virginie, pardon Madame Nathalie, pardon Madame Stéphanie, vous l'aurez compris Madame Valérie Dubosson (cette petite boutade en écho au Bulcom qui change son prénom à chaque publication) pour l'excellent travail réalisé avec ses collègues de l'exécutif et de l'administration. Certains diront qu'il fallait une femme à la tête de ce dossier, comme pour le camping de La Tène, afin d'enfin pouvoir sortir de l'ornière. La logique partisane devrait nous enjoindre à ne pas féliciter une verte en pleine campagne pour les élections fédérales mais nous ne

faisons pas de la politique partisane, juste de la politique pragmatique qui sait reconnaître ce qui est bien fait et ce qui l'est parfois moins. Alors encore une fois, bravo, un grand bravo et merci.

Les libéraux-radicaux, toujours passionnés par la maîtrise des finances, auraient aimé que l'ensemble du crédit de 580'000 francs puisse être financé par le fonds des ports, mais malheureusement ce n'est pas possible. La LFinEC (en plus de notre règlement communal) ne le permet pas et nous le regrettons. Pourquoi ne pas un jour intervenir via une initiative communale auprès du parlement cantonal pour faire changer cette pratique ? Nous l'avons fait avec succès pour instaurer les suppléances au Conseil général. A méditer et à reprendre.

Je ne serai pas plus long, vous l'aurez compris, c'est à l'unanimité des membres de notre groupe que nous avons accepté ce rapport et le crédit d'engagement qui l'accompagne. Merci de votre attention. »

Edith Degiorgi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le port de La Ramée mérite bien un assainissement. Après quelques contours et un travail soigneusement mené, le Conseil communal propose une solution qui protège ce site naturel d'exception pour un prix raisonnable. C'est pour cela que les membres de l'Entende, qui étaient présents à la séance de préparation, acceptent à l'unanimité le crédit pour l'assainissement du port de La Ramée. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, enfin un projet que nous ne pourrions qu'accepter tellement la solution est évidente. Nous nous réjouissons surtout d'enfin arriver à une solution d'aménagement pour tourner la page du port de La Ramée et de mettre un terme à toutes ces heures de discussions, certes fort utiles, mais nous sommes heureux de voir le projet final.

Le parti socialiste soutient cet aménagement et la demande de crédit d'engagement de 580'000 francs. Merci beaucoup. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, deux c'est assez, trois c'est trop ? la section vert'libérale de La Tène a discuté à plusieurs reprises du projet d'assainissement du port de La Ramée et souligne la qualité du rapport présenté par le Conseil communal.

De ces discussions il ressort que notre section reste fidèle aux principes libéraux qui veulent que les taxes soient privilégiées aux impôts et que le produit desdites taxes soit affecté aux buts pour lesquels elles sont prélevées.

Le montant imposant disponible dans le fonds des ports, plus de 700'000 francs, démontre que durant de trop nombreuses années rien n'a été fait pour maintenir nos ports. Ceci est particulièrement vrai pour le port de La Ramée.

La commune a laissé les locataires du port entreprendre des travaux sur le môle pour y fixer des échelles ou des passerelles dont quelques-unes seulement sont adéquates. Force est de constater que les solutions mises en œuvre par les locataires sont souvent peu élégantes, relèvent de dispositifs scabreux à l'usage voire carrément dangereux. Ces bricolages sont souvent mal entretenus et certains se sont même effondrés dans le lac.

Il est évident à nos yeux qu'une telle situation ne pouvait perdurer et que des choses devaient être entreprises pour y remédier une bonne fois pour toute.

Le nouveau règlement des ports qui a été approuvé par votre Autorité stipule que c'est la commune qui équiperait le port et que les installations individuelles sont dorénavant proscrites.

Nous voyons donc d'un bon œil que le Conseil communal ait repris le dossier de l'assainissement du port de La Ramée.

Si tous les travaux liés à la réfection du môle n'ont pas provoqué de débat au sein de notre section, il n'en est pas de même pour les solutions techniques proposées pour le ponton.

Nous ne voulons pas d'une marina et nous ne désirons pas que ce port dérive vers un port suréquipé. Nous désirons que ce port reste un petit port bucolique de petite plaisance pour les amoureux du lac.

Le nouveau règlement des ports va bien dans ce sens, les amoureux de sports nautiques bruyants et de sensations de vitesse ne trouveront plus place dans nos ports.

Les poteaux à l'arrière des places remplaceront avantageusement les bouées mal espacées sur des chaînes reliant des corps-morts trop distants, ce qui nous cause tant de problèmes. En outre, ces

poteaux limiteront physiquement la dimension des bateaux pouvant y entrer, on évitera ainsi certaines tentatives de se soustraire aux dimensions autorisées. L'appel régulier aux plongeurs pour la remise en place et l'entretien des corps-morts pourra ainsi être évité.

Pour le type de ponton, nous ne sommes pas unanimes, les craintes sont surtout liées à la houle qui entre dans le port et aux variations importantes du niveau du lac, ce qui pourrait par exemple exclure de facto un ponton flottant.

Sur cet aspect du dossier il nous faudra donc bien faire confiance aux hommes de métier et nous sommes très majoritairement en faveur du ponton fixe.

Le groupe vert-libéral soutiendra donc à l'unanimité la proposition du Conseil communal. Je vous remercie pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie beaucoup de votre confiance, du soutien de la commission CSLT et le Conseil communal est extrêmement heureux que cette troisième version du projet ait été la bonne. Merci. »

– Applaudissements –

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 72'000 francs pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain de football principal

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous propose de quitter La Ramée et pourquoi pas de prendre le nouveau Sentier du Lac pour rejoindre La Tène et d'aller se poser sur la zone sportive.

L'éclairage est décidément un thème souvent abordé dans les séances du Conseil général de La Tène, avec en 2021 une demande de crédit d'engagement pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement, en 2022 une demande de crédit d'engagement pour l'assainissement et la modernisation de l'éclairage public et finalement la demande qui vous est soumise ce soir, pour remplacer et moderniser l'éclairage du terrain de football principal.

Comme le rapport le développe, cette demande de crédit est motivée par deux raisons :

- l'éclairage est devenu obsolète et il n'est plus possible de remplacer les éléments hors de fonction
- les normes de l'Association Suisse de Football ne sont plus respectées et il est nécessaire de mettre à niveau cet éclairage de manière à ce que le club de football de la commune puisse continuer à jouer dans sa ligue et jouer des matchs sur le terrain principal

Cerise sur le gâteau, cette modernisation va grandement réduire la pollution lumineuse et également participer à une réduction de la consommation d'électricité. De nombreuses et nombreux commissaires se sont étonné-e-s de la photo en page 2 intitulée « Eclairage sur les habitations », endroit situé juste derrière le terrain d'entraînement, pensant qu'il y avait une erreur puisque cette photo montre le terrain d'entraînement et les habitations qui se trouvent derrière ce terrain, mais que l'éclairage provient bien du terrain principal. C'est dire la pollution lumineuse qui y règne. La question posée en commission EDD sur l'économie réelle en kWh peut être répondue ainsi : en prenant comme exemple une consommation de 4800 kWh en 2021, nous avons un potentiel d'économie de 57%, ce qui représente une réduction de 2700 kWh, qui est tout à fait réaliste. De plus, la gestion de l'éclairage sera équipée d'un mode entraînement, ce qui permettra encore de réduire de 20% la consommation de cet éclairage en mode entraînement. La gestion de l'éclairage sera évidemment compatible avec celle du terrain d'entraînement et de l'éclairage public. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 25 avril dernier, votre commission financière a discuté de cette demande de crédit.

Puisque notre Autorité a voté, il n'y a pas si longtemps, un crédit pour rendre notre éclairage plus intelligent et moins gourmand en énergie, la commission financière a estimé que les lumières du FC Marin-Sports devaient suivre le même chemin.

Votre commission financière a donc accepté à l'unanimité ce crédit et vous recommande d'en faire autant. »

La présidente donne la parole à la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 27 avril 2023 votre commission sports et loisirs s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le crédit d'engagement de 72'000 francs pour l'éclairage du terrain de football principal.

La commission soutient bien sûr le développement des activités sportives dans notre commune. Elle a pris bonne note du nombre élevé de pratiquants et se réjouit de constater la présence de nombreux jeunes de la commune.

Ce projet étant dans la continuité de ce qui a déjà été fait et étant jugé nécessaire et urgent, c'est à l'unanimité que votre commission recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission de l'environnement et du développement durable.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, six à zéro : non, ce n'est pas le score fleuve du dernier match ayant opposé le PSG au Barça, mais bien le nombre de préavis positifs exprimés par vos commissaires en faveur de la demande de crédit d'engagement de 72'000 francs pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain principal de football.

Vous l'aurez compris, cet objet, examiné lors de la séance de la commission EDD du lundi 24 avril, a rapidement convaincu vos commissaires. Ce projet s'inscrit dans la continuité nécessaire des travaux déjà entrepris pour le terrain d'entraînement en 2021, est motivé par la mise aux normes des installations et par l'impossibilité de remplacer les éclairages existants, désormais obsolètes. Les économies d'électricité, bien que somme toute modérées à l'échelle de la commune, s'inscrivent dans une logique de sobriété bienvenue, et ce projet bénéficie par ailleurs d'au moins deux subventions.

En foi de quoi, et comme annoncé en introduction, vos commissaires ont préavisé favorablement cet objet à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission des infrastructures.

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 26 avril dernier, la commission des infrastructures s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général, concernant une demande de crédit d'engagement de 72'000 francs pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain de football principal.

A la lecture du rapport, il en ressort son utilité, ses bénéfices d'économie d'énergie ainsi que l'impact de l'éclairage, de même que la mise en conformité selon les exigences de l'ASF.

Un échange riche s'est déroulé au sein des commissaires présents et nous sommes convaincus que ce projet est la continuité de remplacement de l'éclairage sur le territoire communal en cours.

Les flux lumineux pourront être réglés afin d'obtenir un éclairage optimal et adapté aux diverses situations.

Votre commission vous propose d'accepter la demande de crédit. Merci pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme le dit le rapport, notre commune fait de gros efforts d'assainissement et de modernisation des installations d'éclairage public afin d'optimiser les économies d'énergie et de réduire les nuisances.

Justement, la modernisation de l'éclairage des terrains de football entre dans ce contexte et respectera ainsi les directives édictées en la matière par l'ASF.

Le présent rapport nous éclaire parfaitement quant à la nécessité immédiate de mettre aux normes actuelles ces installations vieillissantes.

Dans sa séance de préparation du 2 mai écoulé, l'Entente de La Tène n'a pas souhaité mettre en touche cette réalité et c'est donc à l'unanimité de ses membres présents qu'elle a décidé de valider et de transformer ce coup de réparation de 72'000 balles, pardon, de 72'000 francs en faveur du FC Marin-Sports et de ses nombreux membres actifs. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au risque de filer un peu trop longtemps la métaphore footballistique ce soir, je dirai que chez les Vert-e-s de La Tène, cette demande de crédit d'engagement a été acceptée aussi vite que Kylian Mbappé expédie ses ballons au fond des filets.

Nous avons été convaincu-e-s du bien-fondé de cet objet, en raison de l'impossibilité de remplacer les éclairages existants et du risque pour le FC Marin-Sports ne puisse plus accueillir de matchs dans sa ligue si le terrain n'est pas rapidement mis aux normes de l'ASF. Outre les aspects écologiques et économiques de cette modernisation, les Vert-e-s de La Tène apprécient que la solution retenue soit compatible avec celle du terrain d'entraînement.

En conséquence, les Vert-e-s de La Tène voteront favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons échangé sur la pertinence de ce projet suite à l'élan déjà mis en place par la commune pour l'assainissement de ses éclairages publics. Nous remercions spécialement Madame Valérie Dubosson pour la clarté, la précision et la présentation de ce rapport.

Cinq points nous ont particulièrement motivés et ont été discutés.

1. Les normes d'éclairage édictées par l'Association Suisse de Football (ASF) doivent être homologuées aux normes répondant à la deuxième ligue.
2. L'économie réalisée par un matériel lumineux moins énergivore et qui ne peut plus être remplacé aujourd'hui parce que plus fabriqué.
3. La possibilité de nettement réduire la pollution lumineuse et les nuisances aux abords du terrain.
4. L'attribution des travaux à un seul prestataire pour l'ensemble du territoire communal permettant d'assurer une uniformité des installations et de son entretien.
5. La gestion de l'ensemble de ces infrastructures qui peut s'effectuer au moyen d'une seule et même commande.

Nous prenons en considération le présent rapport et nous accepterons cet arrêté concernant ce crédit d'engagement de 72'000 francs. Merci. »

Raphaël Kummer (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais faire dans l'originalité en évitant d'éclairer la salle avec des allusions footballistiques ce soir.

Le groupe PLRT, lors de sa séance de préparation, s'est penché sur la demande de crédit d'engagement de 72'000 francs pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain de football principal.

Notre groupe a apprécié l'idée d'un nouvel éclairage qui permettra des économies, même si celles-ci sont, selon nos calculs, minimales en définitive et ne participeront que très peu à rentabiliser la nouvelle installation.

Nous avons apprécié la qualité du dossier tel qu'il nous a été fourni et le fait d'avoir accès aux deux offres et de pouvoir les comparer.

Nous avons cependant noté le fait que nous avons régulièrement à nous prononcer sur de petits projets concernant cette zone et nous regrettons un certain saucissonnage de ces derniers plutôt qu'une approche globale unifiée.

Durant nos discussions, nous avons également noté que des investissements importants sont réalisés de manière directe et indirecte en faveur de la pratique du football dans notre commune. Le club de foot de Marin dispose d'avantages importants par rapport à d'autres clubs de sport et nous aurions trouvé très positif que ce dernier participe, même symboliquement, à la modernisation de l'éclairage du terrain principal. Ces travaux sont effectués dans leur intérêt et a contrario d'autres infrastructures communales, le club de foot de Marin a la jouissance exclusive de cette installation supportée par l'ensemble des contribuables de la commune.

Avant de conclure, j'aimerais encore relever le fait que notre groupe a vraiment apprécié que les subventions envisageables aient été considérées et documentées directement dans la demande de crédit. Notre groupe soutiendra donc la demande crédit. Je vous remercie. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 8 mai dernier, le parti vert/libéral de La Tène a étudié avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain de football principal.

Plusieurs facteurs font qu'il est nécessaire de moderniser et d'assainir les installations lumineuses du terrain principal du FC Marin-Sports.

Ce terrain est la propriété de la commune et il n'y a pas très longtemps, nous avons voté un crédit pour assainir et moderniser l'éclairage public sur le territoire de notre commune. Cette proposition va dans le même sens.

La nouvelle installation va réduire la pollution lumineuse et les nuisances aux abords du terrain. Le système proposé va optimiser, économiser l'énergie et sera plus respectueux de l'environnement.

Elle permettra d'être conforme aux exigences de l'ASF et de répondre aux normes actuelles pour le football.

Le FC Marin-Sports a un grand nombre d'adhérents, dont de nombreux enfants de la commune. La remise aux normes permettra des ambitions plus élevées, permettant d'accueillir et d'organiser des tournois de ligue.

Le groupe vert-libéral tient à remercier le Conseil communal pour cet excellent rapport et accepte à l'unanimité le projet ainsi que la demande de crédit de 72'000 francs. Merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour votre confiance. »

6. Motion de l'ELT « Stop aux PFAS qui polluent nos sols, notre eau et mettent en danger notre santé : pour l'interdiction des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire de la commune

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les PFAS sont des produits chimiques perfluorés et polyfluorés développés depuis les années 1940. Leurs principaux avantages, à l'époque, étaient leur stabilité et leur résistance à l'eau et à la chaleur. Au fil des ans, ces avantages sont devenus leurs principaux défauts. Car, depuis qu'ils ont été identifiés comme des polluants potentiellement cancérigènes, le fait qu'ils ne se dégradent pas et qu'ils s'accumulent dans les eaux et dans les sols, les rend particulièrement problématiques.

Ce n'est pas de la science-fiction, c'est déjà une réalité, notamment en Valais où la pêche dans un étang est interdite. La concentration des PFAS dans les poissons est tellement élevée que leur consommation serait dangereuse pour les êtres humains.

Les principaux sites contaminés qui ont été identifiés en Suisse sont liés soit à des zones industrielles soit à des terrains d'exercice utilisés par les pompiers. D'ailleurs, les mousses d'extinction ne peuvent plus être utilisées lors des entraînements, car elles contiennent toujours des PFAS.

La motion de l'ELT « Stop aux PFAS qui polluent nos sols, notre eau et met en danger notre santé » vise principalement ces produits d'extinction.

Rassurez-vous, notre intention n'est pas d'empêcher l'intervention des pompiers sur le territoire communal, mais plutôt de demander au Conseil communal de faire pression sur le syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) pour qu'il accélère le remplacement de ces produits polluants par des produits biodégradables.

Nous demandons également au Conseil communal d'étudier toutes les possibilités de limiter, voire d'interdire, l'usage ou le stockage de produits d'extinction contenant des PFAS sur le territoire communal.

A titre d'exemple, on peut penser exiger le remplacement des produits d'extinction contenant des PFAS par des produits biodégradables lors des grands services de maintenance des extincteurs.

A notre avis, il est important d'agir à tous les niveaux politiques pour lutter efficacement contre les risques liés aux PFAS.

En soutenant notre motion, vous donnez également du poids à nos autorités pour faire évoluer la situation au niveau cantonal. Merci de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous remercie de votre préoccupation concernant les PFAS qui polluent nos sols. Nous comprenons tout à fait votre inquiétude face à cette situation préoccupante et nous sommes conscient·s de l'impact que ces produits chimiques peuvent avoir sur notre environnement et notre santé.

Les PFAS, ou substances perfluoroalkylées, sont des composés chimiques largement utilisés dans de nombreux produits de la vie courante tels que les tapis, les emballages alimentaires, les revêtements anti adhésifs et les extincteurs d'incendie.

Néanmoins, nous regrettons de vous informer que la commune n'a pas la compétence pour interdire les PFAS. En effet, cette décision relève de la responsabilité de l'État et de la Confédération. La commune ne peut donc pas prendre de mesures juridiquement contraignantes pour interdire les PFAS.

En effet, le Canton ou la Confédération sont assujettis à réglementer les substances nocives, comme les PFAS, car ils ont les moyens de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle des risques pour l'environnement et la santé. Ils disposent également des compétences nécessaires pour évaluer les impacts de ces substances sur le long terme.

Concernant la prévention des incendies, elle répond à des prescriptions édictées pour l'ensemble de la Suisse. C'est l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qui est compétente pour les élaborer. Les cantons sont responsables de la mise en œuvre de ces prescriptions.

L'utilisation de l'émulsifiant d'extinction par les pompiers lors de sinistres spéciaux, une mousse très peu employée lors d'interventions ou d'exercices, relève d'une directive pour l'utilisation des extraits de mousse de l'ECAP et d'une fiche d'information de la CSSP (coordination suisse des sapeurs-pompiers) est en vigueur depuis 2021.

Les extincteurs Light Water (mousse) avec fluor sont peut-être encore installés dans certaines entreprises mais pratiquement plus chez les particuliers car les 3 plus grands fabricants ne vendent plus ces extincteurs et les remplacent systématiquement.

Une réflexion est déjà en cours dans le canton pour utiliser un produit moins polluant et d'intenses discussions ont lieu au niveau de la Confédération.

Toutefois, les essais effectués jusqu'ici avec des produits modernes ne permettent pas de respecter les normes imposées, l'efficacité pour certains sinistres, la sécurité des infrastructures et surtout humaines ne sont pas garanties.

La commune ne peut donc pas interdire au service du feu d'utiliser ce produit qui est autorisé dans certaines conditions par le Canton, qui plus est d'aller à l'encontre de la sécurité des habitants et ne peut également pas interdire les extincteurs homologués.

Cependant, le Conseil communal vous invite à rédiger une initiative communale inter parti pour la transmettre au Grand Conseil et demande également le retrait de la motion par ses initiants ou son refus.

C'est également ce qui est ressorti des réponses reçues par les chefs de dicastère de la sécurité des communes du canton de Neuchâtel à notre demande.

L'impact sera beaucoup plus important qu'une réponse de la commune dans les 6 mois. Merci de votre écoute. »

✎ **Pascal Vaucher** demande une interruption de séance.

La présidente octroie une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, la présidente donne la parole à Monsieur Pascal Vaucher.

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la réponse du Conseil communal ne me satisfait que partiellement, car chacun se retranche derrière une autorité différente, et avec cela, l'ordonnance de 2005 n'est toujours pas appliquée. On a parfois l'impression que certains de nos politiciens jouent au mikado, le premier qui bougerait aurait perdu.

Dernièrement, deux motions visant à lutter plus efficacement contre les PFAS ont été soutenues par une commission du Conseil national, preuve que le problème est reconnu. Par contre, rien ne nous prouve que le traitement de ces motions sera plus rapide que l'application de l'ordonnance de 2005.

C'est pourquoi il me semblait important d'agir aussi au niveau local. Si la compétence communale est effectivement aussi faible que cela, nous retirons la motion et nous la convertirons, pour une prochaine séance, en une initiative communale. Merci. »

7. Interpellations et questions

Question du conseiller général Michel Luthi (ELT) « Déchetterie à La Tène »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans le cadre de la recherche de solutions pour répondre à la problématique liée aux incivilités sur les écopoints de l'ensemble du territoire communal, le Conseil communal entreprend une réorganisation de l'ensemble des écopoints, tant par l'agencement des contenants que par leur type en particulier pour la récolte du verre.

L'ancien emplacement à La Tène ne s'apprête pas idéalement pour cette réorganisation, raison pour laquelle le Conseil communal a procédé au déplacement de l'écopoint. La livraison des nouveaux contenants pour le tri du verre ayant pris du retard, l'analyse de pertinence du lieu choisi actuellement prendra plus de temps que prévu. Voici donc la raison du déplacement des contenants. Le Conseil communal n'a pas encore décidé à ce stade si le nouvel emplacement était définitif. Il faudra encore laisser le temps de tester le fonctionnement une fois les nouveaux contenants installés. Voici ce que l'ont peut dire en guise de réponse à ce stade. »

Question de la conseillère générale Leonore Lovis (Les Vert-e-s) « Horaire d'ouverture de la déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs »

Leonore Lovis (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un grand nombre d'habitants de nos communes travaillent à plein temps et n'ont pas d'autre option que de se rendre à la déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs le samedi.

Alors que la déchetterie est ouverte jusqu'à 17h00 ou 18h00 du mardi au vendredi, elle ferme déjà à 13h le samedi. Avec pour conséquence un temps d'attente pour pouvoir entrer dans le périmètre de la déchetterie le samedi et la création d'une file de voitures le long de la zone d'accès goudronnée. Samedi 29 avril 2023, il n'était même plus possible d'accéder à la zone d'attente car la colonne de voitures atteignait l'extrémité de la zone goudronnée. La déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs est exigüe, certes, ce qui n'est pas facile à changer, mais adapter des horaires d'ouverture aux besoins de la population me paraît en revanche une adaptation très raisonnable. Merci pour votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la question de savoir si le Conseil communal peut contacter l'organisme compétent, la réponse est clairement oui. Le Conseil communal peut et contactera le Comité de direction pour discuter et évaluer l'élargissement de l'horaire d'ouverture de la déchetterie intercommunale de Cornaux le samedi, jusqu'à 17h00.

Il faut noter qu'à l'ouverture de la déchetterie en 2006, l'horaire du samedi était étendu jusqu'à 15h00. La statistique démontrait à l'époque que la fréquentation chutait fortement dès 13h00. Le Conseil communal a entendu cette requête et déposera une demande dans ce sens auprès du Comité de direction du syndicat intercommunal de la Châtellenie, entendu que cela se discute entre tous les membres du syndicat, c'est-à-dire avec différentes communes. Il faudra évidemment trouver un consensus pour convaincre les uns et les autres. »

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme annoncé lors du dernier Conseil général, le Copil a reçu fin mars les résultats des comptes 2022 des 4 communes ainsi que des propositions d'économies et diverses projections.

C'est sur la base de ces derniers éléments que le Copil a pu déterminer le coefficient fiscal de la nouvelle commune. Ce coefficient de 68 points a été officiellement annoncé lors de la séance d'information publique du 3 mai dernier et figure dans la convention de fusion.

Une task force du Copil a été chargée d'adapter le budget prévisionnel, en tenant compte du coefficient fiscal de 68 points et en justifiant toutes les modifications. Le Copil s'est ensuite réuni le 24 avril pour valider ce budget et les commentaires explicatifs.

Tous ces documents, soit la convention de fusion, le budget prévisionnel et le rapport de fusion ont été approuvés par les quatre Conseil communaux. Ils vous seront prochainement transmis puisqu'ils seront à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 8 juin prochain.

Attention, la séance du 8 juin débutera exceptionnellement à 19h30, en parallèle dans les quatre communes.

En cas d'acceptation par les quatre législatifs, la votation populaire aura lieu le 26 novembre de cette année.

Communication pour les membres de la commission de fusion : la prochaine séance de la commission de fusion est agendée au mercredi 24 mai à 18h30. Merci de votre attention. »

10. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le samedi 3 juin aura lieu la deuxième marche intercommunale réunissant les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise. Au départ d'Enges, l'itinéraire nous mènera à La Tène, puis Saint-Blaise pour se terminer sur la place du village à Hauterive. De petits ravitaillements seront offerts le long du parcours et finalement un délicieux risotto concocté par la société d'Emulation d'Hauterive ravira les marcheuses et marcheurs à la fin de la marche. Vous trouverez toutes les informations utiles dans le Bulcom de vendredi, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 mai.

En l'espace de 9 jours, vous allez recevoir des convocations et des documents pour deux séances du Conseil général. En effet, mercredi prochain, le 17 mai, vous recevrez les documents destinés à notre séance du Conseil général spéciale fusion du 8 juin, et ceux-ci seront suivis le jeudi 25 mai par les documents de la séance du Conseil général du 15 juin. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Gratiferia aura lieu le 4 juin 2023. Comme chaque année, cet événement se déroulera sur les deux sites scolaires de Marin et Wavre. Il faut relever la participation du P'tit four qui confectionnera des foccacia. A noter également un repair café sur les deux sites qui offrent la possibilité de faire diagnostiquer des appareils qui pourraient être réparés au lieu d'être jetés.

Dans le prolongement des réflexions en relation avec la qualité des transports publics à l'est de la commune, le Conseil communal vous annonce le lancement d'une étude entre les communes bernoises et neuchâteloises pour l'extension du réseau de transports publics entre les deux régions de l'Entre-deux-Lacs et le Seeland. L'objectif principal – avec le soutien des deux cantons - étant d'améliorer la

desserte des gares de Marin-Epagnier et de Cornaux, d'augmenter les cadences en direction du réseau du transport urbain et enfin d'ouvrir de nouvelles liaisons du Seeland sur les activités économiques de l'Entre-deux-Lacs. La commission de circulation sera évidemment étroitement associée lorsque des éléments suffisants seront à disposition. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

11. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h05.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

T. Remexido

P. A. Rubeli